Fiche de données de sécurité

selon OChim 2015 – RS 813.11

Date d'impression : 24.05.2018 Numéro de version 11 Révision: 24.05.2018

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/de la préparation et de la société/l'entreprise

- **1.1 Identificateur de produit**
- **Nom du produit: Grundreiniger | Nettoyage de base | Pulizia di base**
- Code du produit: PP-CH 13336
- **1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées**
  Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **Emploi de la substance / de la préparation** Produit de nettoyage
- **1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité**
- **Producteur/fournisseur:**

Allemagne:
Waterman GmbH, Heinrich-Otto-Strasse 28, D-73240 Wendlingen
Tel. +49 70240 4048-60, Fax. +49 7024 4048-690, E-Mail info@waterman-pool.com

Suisse:
CF Pool & Chemie AG
Pilatusstrasse 31
CH-5630 Muri
Tel. +41 (0)56 675 32 70
www.chemoform.com

- **Service chargé des renseignements:** datenblatt@chemoform.com
- **1.4 Numéro d'appel d'urgence:** Tox Info Suisse. Tel: 145

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

- **2.1 Classification de la substance ou du mélange**
- **Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008**

corrosion

Met. Corr.1 H290 Peut être corrosif pour les métaux.
Skin Corr. 1B H314 Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.
Eye Dam. 1 H318 Provoque des lésions oculaires graves.

STOT SE 3 H335 Peut irriter les voies respiratoires.

- **2.2 Éléments d'étiquetage**
- **Etiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008** Le produit est classifié et étiqueté selon le règlement CLP.
- Pictogrammes de danger

GHS05

GHS07

- Mention d'avertissement Danger
- Composants dangereux déterminants pour l'étiquetage:
  acide chlorhydrique
- Mentions de danger
  H290 Peut être corrosif pour les métaux.
  H314 Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.
  H335 Peut irriter les voies respiratoires.
- Conseils de prudence
  P101 En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.
  P102 Tenir hors de portée des enfants.
  P260 Ne pas respirer les brouillards/vapeurs/aérosols.

(suite page 2)

Fiche de données de sécurité
selon OChim 2015 – RS 813.11

Date d'impression : 24.05.2018 Numéro de version 11 Révision: 24.05.2018

Nom du produit: Grundreiniger | Nettoyage de base | Pulizia di base

(suite de la page 1)

P280 Porter des gants de protection / un équipement de protection des yeux.
P303+P361+P353 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau/Se doucher.
P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
P405 Garder sous clef.
P501 Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/internationale.

• **2.3 Autres dangers**
• **Résultats des évaluations PBT et vPvB**
• PBT: Non applicable.
• vPvB: Non applicable.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

• **3.2 Mélanges**
• **Description:** Mélange des substances mentionnées à la suite avec des additifs non dangereux.

• **Composants dangereux:**

CAS: 7647-01-0 acide chlorhydrique ≥10-<25%
EINECS: 231-595-7 Met. Corr.1, H290; Skin Corr. 1B, H314; STOT SE 3, H335
Numéro index: 017-002-00-2
Reg.nr.: 01-2119484862-27-XXXX

• **Règlement (CE) No 648/2004 relatif aux détergents / Étiquetage du contenu**

agents de surface non ioniques, parfums <5%

• **Indications complémentaires:** Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

• **4.1 Description des premiers secours**
• **Remarques générales:** Enlever immédiatement les vêtements contaminés par le produit.
• **Après inhalation:** En cas d'inconscience, coucher et transporter la personne en position latérale stable.
• **Après contact avec la peau:**
Envoyer immédiatement chercher un médecin.
Laver immédiatement à l'eau et au savon et bien rincer.
• **Après contact avec les yeux:**
Envoyer immédiatement chercher un médecin.
Rincer les yeux, pendant plusieurs minutes, sous l'eau courante en écartant bien les paupières et consulter un médecin.
• **Après ingestion:**
Rincer la bouche et boire ensuite abondamment.
Boire de l'eau en abondance et donner de l'air frais. Consulter immédiatement un médecin.
• **4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés** Pas d'autres informations importantes disponibles.
• **4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**
Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

• **5.1 Moyens d'extinction**
• **Moyens d'extinction:**
Eau pulvérisée
Mousse
Poudre d'extinction
Dioxyde de carbone
Adapter les mesures d'extinction d'incendie à l'environnement.
• **Produits extincteurs déconseillés pour des raisons de sécurité:** Jet d'eau à grand débit
• **5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange** Chlorure d'hydrogène (HCl)
• **5.3 Conseils aux pompiers**
• **Equipement spécial de sécurité:** Porter un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant.
• **Autres indications**
Refroidir les récipients en danger en pulvérisant de l'eau.

(suite page 3)

Fiche de données de sécurité
selon OChim 2015 – RS 813.11

Date d'impression : 24.05.2018 Numéro de version 11 Révision: 24.05.2018

Nom du produit: Grundreiniger | Nettoyage de base | Pulizia di base

(suite de la page 2)

Les résidus de l'incendie et l'eau contaminée ayant servi à l'éteindre doivent impérativement être éliminés conformément aux directives administratives.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

- **6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**
Porter un équipement de sécurité. Eloigner les personnes non protégées.
- **6.2 Précautions pour la protection de l'environnement:**
Diluer avec beaucoup d'eau.
Ne pas rejeter dans les canalisations, dans les eaux de surface et dans les nappes d'eau souterraines.
- **6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:**
Recueillir les liquides à l'aide d'un produit absorbant (sable, kieselguhr, neutralisant d'acide, liant universel, sciure).
Utiliser un neutralisant.
Evacuer les matériaux contaminés en tant que déchets conformément au point 13.
Assurer une aération suffisante.
- **6.4 Référence à d'autres rubriques**
Afin d'obtenir des informations pour une manipulation sûre, consulter le chapitre 7.
Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8.
Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

- **7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**
Protéger de la forte chaleur et du rayonnement direct du soleil.
Tenir les récipients hermétiquement fermés.
Veiller à une bonne ventilation/aspiration du poste de travail.
Eviter la formation d'aérosols.
- **Préventions des incendies et des explosions:** Le produit n'est pas inflammable.

- **7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités**
- **Stockage:**
- Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage:
Matériau ne convenant pas pour les emballages: l'aluminium.
Matériau ne convenant pas pour les emballages: l'acier.
Empêcher de façon sûre la pénétration dans le sol.
Prévoir des sols résistant aux acides.
- Indications concernant le stockage commun: Pas nécessaire.
- Autres indications sur les conditions de stockage: Tenir les emballages hermétiquement fermés.
- Température minimale de stockage: 0 °C
- Classe de stockage: 8 B
- **7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)** Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

- **Indications complémentaires pour l'agencement des installations techniques:** Sans autre indication, voir point 7.

- **8.1 Paramètres de contrôle**
- **Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail:**

7647-01-0 acide chlorhydrique (≥10-<25%)

VME (France) Valeur momentanée: 7,6 mg/m³, 5 ppm

VME (Suisse) Valeur momentanée: 6 mg/m³, 4 ppm
Valeur à long terme: 3 mg/m³, 2 ppm
SSc;

- Remarques supplémentaires: Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.

- **8.2 Contrôles de l'exposition**
- **Equipement de protection individuel:**
- Mesures générales de protection et d'hygiène:
Veiller à un nettoyage à fond de la peau après le travail et avant les pauses.
Tenir à l'écart des produits alimentaires, des boissons et de la nourriture pour animaux.
Retirer immédiatement les vêtements souillés ou humectés.
Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.

(suite page 4)

Fiche de données de sécurité
selon OChim 2015 – RS 813.11

Date d'impression : 24.05.2018 Numéro de version 11 Révision: 24.05.2018

Nom du produit: Grundreiniger | Nettoyage de base | Pulizia di base

(suite de la page 3)

Eviter tout contact avec les yeux et avec la peau.
- Protection respiratoire:
Filtre E, B, AX.
En cas d'exposition faible ou de courte durée, utiliser un filtre respiratoire; en cas d'exposition intense ou durable, utiliser un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant.
- Protection des mains:
Gants à manchettes longues

Gants de protection

Le matériau des gants doit être imperméable et résistant au produit / à la substance / à la préparation.
À cause du manque de tests, aucune recommandation pour un matériau de gants pour le produit / la préparation / le mélange de produits chimiques ne peut être donnée.
Choix du matériau des gants en fonction des temps de pénétration, du taux de perméabilité et de la dégradation.
- Matériau des gants
Le choix de gants appropriés dépend non seulement du matériau, mais aussi d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à l'autre. Puisque le produit représente une préparation composée de plusieurs substances, la résistance des matériaux des gants ne peut pas être calculée à l'avance et doit, alors, être contrôlée avant l'utilisation.
- Temps de pénétration du matériau des gants
Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.
- Pour le contact permanent, des gants dans les matériaux suivants sont appropriés:
Butylcaoutchouc
Caoutchouc nitrile
Gants en néoprène
Gants en caoutchouc
- Des gants dans les matériaux suivants ne sont pas appropriés:
Gants en cuir
Gants en tissu épais
- Protection des yeux:
Protection du visage
Lunettes de protection anti-bris de verre

Lunettes de protection hermétiques

- Protection du corps: Vêtement de protection résistant aux acides

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

- **9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**
- **Indications générales**
- Aspect:

Forme:	Liquide
Couleur:	Jaune clair
• Odeur:	Caractéristique
• Seuil olfactif:	Non déterminé.
• **valeur du pH à 20 °C:**	1
• **Changement d'état**	
Point de fusion/point de congélation:	Non déterminé.
Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition:	100 °C
• **Point d'éclair**	Non applicable.
• **Inflammabilité (solide, gaz):**	Non applicable.
• Température de décomposition:	Non déterminé.
• **Température d'auto-inflammabilité:**	Le produit ne s'enflamme pas spontanément.
• **Propriétés explosives:**	Le produit n'est pas explosif.
• **Limites d'explosion:**	
Inférieure:	Non déterminé.

(suite page 5)

Fiche de données de sécurité
selon OChim 2015 – RS 813.11

Date d'impression : 24.05.2018 Numéro de version 11 Révision: 24.05.2018

Nom du produit: Grundreiniger | Nettoyage de base | Pulizia di base

(suite de la page 4)

Supérieure:	Non déterminé.
• **Pression de vapeur:**	Non déterminé.
• **Densité:**	Non déterminée.
• Densité relative	Non déterminé.
• Densité de vapeur:	Non déterminé.
• Taux d'évaporation:	Non déterminé.
• **Solubilité dans/miscibilité avec**	
l'eau:	Entièrement miscible
• **Coefficient de partage: n-octanol/eau:**	Non déterminé.
• **Viscosité:**	
Dynamique:	Non déterminé.
Cinématique:	Non déterminé.
• **Teneur en solvants:**	
VOC (CE)	0,00 %
Teneur en substances solides:	0,0 %
• **9.2 Autres informations**	Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

• **10.1 Réactivité** Pas d'autres informations importantes disponibles.
• **10.2 Stabilité chimique**
• **Décomposition thermique/conditions à éviter:** Pas de décomposition en cas d'usage conforme.
• **10.3 Possibilité de réactions dangereuses**
Réactions au contact des métaux par formation d'hydrogène.
Réactions aux alcalis (lessives alcalines).
• **10.4 Conditions à éviter** Pas d'autres informations importantes disponibles.
• **10.5 Matières incompatibles:** Pas d'autres informations importantes disponibles.
• **10.6 Produits de décomposition dangereux:**
Hydrogène
Gaz hydrochlorique (HCl)

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

• **11.1 Informations sur les effets toxicologiques**
• **Toxicité aiguë** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
• Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification:

7647-01-0 acide chlorhydrique

Dermique LD50 >5.000 mg/kg (lapin)
• Effet primaire d'irritation:
• Corrosion cutanée/irritation cutanée
Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.
• Lésions oculaires graves/irritation oculaire
Provoque des lésions oculaires graves.
• Sensibilisation respiratoire ou cutanée
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
• Effets CMR (cancérogène, mutagène et toxique pour la reproduction)
• Mutagénicité sur les cellules germinales
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
• Cancérogénicité Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
• Toxicité pour la reproduction Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
• Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique
Peut irriter les voies respiratoires.
• Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
• Danger par aspiration Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

(suite page 6)

Fiche de données de sécurité
selon OChim 2015 – RS 813.11

Date d'impression : 24.05.2018 Numéro de version 11 Révision: 24.05.2018

Nom du produit: Grundreiniger | Nettoyage de base | Pulizia di base

(suite de la page 5)

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

- **12.1 Toxicité**
- **Toxicité aquatique:**

7647-01-0 acide chlorhydrique

EC50 0,78 mg/l (Selenastrum capricornutum (Grünalge))

0,49 mg/l (daphnia)

LC50 7,45 mg/l (Oncorhynchus mykiss (Regenbogenforelle))

- **12.2 Persistance et dégradabilité** Les agents tensioactifs contenus sont biodégradables.
- **12.3 Potentiel de bioaccumulation** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **12.4 Mobilité dans le sol** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **Autres indications écologiques:**
- Indications générales:

Le produit ne devrait pas parvenir dans les eaux sans traitement préliminaire (station d'épuration).
Catégorie de pollution des eaux 1 (D) (Classification propre): peu polluant
Ne pas laisser le produit, non dilué ou en grande quantité, pénétrer la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations.
Ne doit pas pénétrer à l'état non dilué ou non neutralisé dans les eaux usées ou le collecteur.
Jeter de plus grandes quantités dans la canalisation ou les eaux peut mener à une baisse de la valeur du pH. Une valeur du pH basse est nocive pour les organismes aquatiques. Dans la dilution de la concentration utilisée, la valeur du pH augmente considérablement: après l'utilisation du produit, les eaux résiduaires arrivant dans la canalisation ne sont que faiblement polluantes pour l'eau.

- **12.5 Résultats des évaluations PBT et VPVB**
- **PBT:** Non applicable.
- **vPvB:** Non applicable.
- **12.6 Autres effets néfastes** Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

- **13.1 Méthodes de traitement des déchets**
- **Recommandation:**

Doit faire l'objet d'un traitement spécial conformément aux prescriptions légales.
Ne doit pas être évacué avec les ordures ménagères. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts.

- **Emballages non nettoyés:**
- Recommandation:

L'emballage peut être réutilisé ou recyclé après nettoyage.
Les emballages contaminés doivent être vidés au maximum et peuvent alors, après nettoyage adéquat, faire l'objet d'une récupération.

- Produit de nettoyage recommandé: Eau, éventuellement avec des produits de nettoyage

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

- **14.1 Numéro ONU**
- **ADR, IMDG, IATA** UN1789
- **14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU**
- **ADR** 1789 ACIDE CHLORHYDRIQUE
- **IMDG, IATA** HYDROCHLORIC ACID
- **14.3 Classe(s) de danger pour le transport**
- **ADR, IMDG, IATA**

- Classe 8 Matières corrosives.
- Étiquette 8
- **14.4 Groupe d'emballage**
- **ADR, IMDG, IATA** II
- **14.5 Dangers pour l'environnement:**
- **Marine Pollutant:** Non
- **14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur** Attention: Matières corrosives.

(suite page 7)

Fiche de données de sécurité
selon OChim 2015 – RS 813.11

Date d'impression : 24.05.2018 Numéro de version 11 Révision: 24.05.2018

Nom du produit: Grundreiniger | Nettoyage de base | Pulizia di base

(suite de la page 6)

• Indice Kemler:	80
• No EMS:	F-A,S-B
• Segregation groups	Acids
• Stowage Category	E
• **14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC**	Non applicable.

• **Indications complémentaires de transport:**

• ADR	
• Quantités exceptées (EQ):	E2
• Quantités limitées (LQ)	1L
• Quantités exceptées (EQ)	Code: E2 Quantité maximale nette par emballage intérieur: 30 ml Quantité maximale nette par emballage extérieur: 500 ml
• Catégorie de transport	2
• Code de restriction en tunnels	E

• IMDG	
• Limited quantities (LQ)	1L
• Excepted quantities (EQ)	Code: E2 Maximum net quantity per inner packaging: 30 ml Maximum net quantity per outer packaging: 500 ml
• **"Règlement type" de l'ONU:**	UN 1789 ACIDE CHLORHYDRIQUE, 8, II

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

• **15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**

• **Directive 2012/18/UE**
• Substances dangereuses désignées - ANNEXE I Aucun des composants n'est compris.

• **Prescriptions nationales:**

• Classe de pollution des eaux: Classe de pollution des eaux 1 (Classification propre): peu polluant.
• VOC (CE) 0,00 %
• VOCV (CH) 0,00 %
• **15.2 Évaluation de la sécurité chimique:** Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

• Phrases importantes
H290 Peut être corrosif pour les métaux.
H314 Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.
H335 Peut irriter les voies respiratoires.
• Acronymes et abréviations:
RID: Règlement international concernant le transport des marchandises dangereuses par chemin de fer
ICAO: International Civil Aviation Organisation
ADR: Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par Route
IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods
DOT: US Department of Transportation
IATA: International Air Transport Association
GHS: Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals
EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances
ELINCS: European List of Notified Chemical Substances
CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)
VOC: Volatile Organic Compounds (USA, EU)
LC50: Lethal concentration, 50 percent
LD50: Lethal dose, 50 percent
PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic
vPvB: very Persistent and very Bioaccumulative
Met. Corr.1: Substances ou mélanges corrosifs pour les métaux – Catégorie 1
Skin Corr. 1B: Corrosion cutanée/irritation cutanée – Catégorie 1B
Eye Dam. 1: Lésions oculaires graves/irritation oculaire – Catégorie 1
STOT SE 3: Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique) – Catégorie 3